

Programme d'appui à l'innovation pédagogique

Volet Intelligence artificielle et enseignement

Appel à projet institutionnel
2026-2027



Vice-rectorat aux études
et aux affaires étudiantes

Table des matières

Objectifs du programme d'aide financière - Volet Intelligence artificielle et enseignement	3
Projets admissibles	3
Montant des subventions.....	4
Processus d'attribution et échéanciers	4
Versements des subventions et dépenses admissibles.....	5
Synthèse des principales dates.....	6
Demandes d'information	6
ANNEXE : Documents à soumettre lors du dépôt.....	7
FORMULAIRE DE SOUMISSION D'UN PROJET	7
LETTRE D'APPUI.....	7

Objectifs du programme d'aide financière - Volet Intelligence artificielle et enseignement

Par le Programme d'appui à l'innovation pédagogique, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) exprime son engagement à soutenir l'innovation pédagogique par la mise en place d'un volet portant spécifiquement sur l'utilisation et l'application de l'intelligence artificielle (IA) en enseignement.

Le volet Intelligence artificielle (IA) et enseignement vise à soutenir la mise en place d'initiatives souhaitant explorer une problématique ou un projet d'application de l'intelligence artificielle en contexte d'enseignement et d'apprentissage. Les objectifs de ce volet sont de favoriser les collaborations, soutenir le partage de ressources et contribuer au développement d'une expertise autour de l'intelligence artificielle au sein de la communauté enseignante.

Projets admissibles

Toute initiative concernant l'enseignement et l'apprentissage à l'ère de l'intelligence artificielle, incluant les pratiques pédagogiques innovantes, les méthodes de travail des personnes étudiantes, et tout autre enjeu ou opportunité lié à l'IA en contexte universitaire, est éligible à la soumission. À titre indicatif, voici des exemples de projets pouvant être subventionnés dans le cadre de ce volet.

- **Intégration de l'IA dans les pratiques pédagogiques :**
 - Concevoir des activités intégrant l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes;
 - Utiliser l'IA pour soutenir la planification de l'enseignement;
 - Réfléchir à l'utilisation de l'IA en contexte professionnel afin d'ajuster les activités d'enseignement et d'apprentissage;
 - Élaborer de nouvelles stratégies d'évaluation des apprentissages en synergie avec les contraintes et les possibilités de l'IA.

- **Soutien personnalisé aux personnes étudiantes:**
 - Développer un tuteur conversationnel (chatbot) pour l'accompagnement personnalisé des personnes étudiantes en temps réel;
 - Intégrer l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes comme outil d'autoévaluation pour obtenir des retours instantanés sur des travaux écrits;
 - Créer des programmes d'apprentissage adaptatif utilisant l'IA pour ajuster la difficulté et le contenu en fonction de la progression de la personne apprenante.

- **Production de matériel didactique :**
 - Utiliser l'IA pour développer des scénarios d'apprentissage complexes et immersifs;
 - Mettre en œuvre des simulateurs IA pour le développement de compétences;
 - Développer des environnements d'apprentissage enrichis par l'IA qui combinent réalité augmentée et éléments interactifs pour une expérience d'apprentissage immersive.

Montant des subventions

L'enveloppe budgétaire disponible pour le volet IA et enseignement sera confirmée dans le cadre du processus budgétaire 2026-2027. Sous réserve de l'approbation du budget 2026-2027 de l'Université Laval par les instances appropriées, une somme de **205 000\$** est dédiée à ce volet. La subvention maximale pouvant être octroyée par projet est limitée à **20 000\$**. Le nombre de projets à subventionner sera déterminé en fonction des demandes reçues.

Processus d'attribution et échéanciers

Étape 1 : Identification, sélection et priorisation des projets

Les personnes enseignantes désirant obtenir un financement pour un projet admissible au volet IA et enseignement doivent suivre les étapes suivantes :

- Remplir le formulaire de soumission d'un projet;
- Envoyer le document à son décanat.

Ensuite, la direction facultaire est invitée à soutenir les projets qu'elle juge en adéquation avec les objectifs de ce volet et les orientations de sa faculté, ainsi que de l'institution. Chaque direction doit également établir une liste de tous les projets qu'elle soutient, **classés par ordre de priorité** dans l'éventualité où tous les projets ne pourraient pas être subventionnés. Cette liste doit être soumise avec le dépôt des projets.

Les directions facultaires ont jusqu'au **23 février 2026 à 17 h 00** pour transmettre les projets qu'elles souhaitent soutenir à l'adresse courriel paip@ulaval.ca.

- La liste des projets soutenus par ordre de priorité.
- Le dossier complet de demande de subvention pour chaque projet :
 - Formulaire de soumission d'un projet IA et enseignement.
 - Lettre d'appui du décanat pour chaque projet soumis.

Veuillez prendre note qu'un projet ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre d'un programme d'appui à l'innovation pédagogique précédent est admissible à ce volet dans la mesure où il prend de l'ampleur ou se diversifie.

Étape 2 : Évaluation des projets soumis

Un comité analysera et évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues en appliquant les critères de sélection décrits à la page suivante. Le comité de sélection est composé de :

- Du Vice-recteur adjoint aux services à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie ou son représentant;
- Du Directeur du Service de soutien à l'enseignement ou son représentant;
- Deux responsables facultaires des études nommés par la Table des responsables facultaires des études.

Critères de sélection

Un comité évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues. La lettre d'appui du doyen ou de la doyenne de la faculté, ainsi que le formulaire de présentation du projet sont des conditions essentielles à la soumission d'un projet. L'évaluation des candidatures s'effectuera en fonction des paramètres précisés dans le document en annexe.

Étape 3 : Confirmation de l'acceptation d'un projet IA et enseignement

Sous réserve de l'approbation du budget de l'Université Laval par le Conseil d'administration, l'acceptation finale des projets sera confirmée par courriel aux directions des unités concernées dans la semaine du **16 mars 2026**.

Étape 4 : Développement du projet

Le responsable du projet, en collaboration avec la direction exécutive et la personne responsable des études de sa faculté, veille au développement et à la réalisation du projet subventionné.

Versements des subventions et dépenses admissibles

Versement des subventions

À la suite de la confirmation du financement, le Service de soutien à l'enseignement procédera à l'ouverture d'un projet AP-20A, dans lequel la subvention sera intégralement versée à partir du 1^{er} mai 2026.

Les unités ont jusqu'au 30 avril 2027 pour utiliser les fonds. Si la subvention ne peut finalement pas être utilisée dans ce délai, le Service de soutien à l'enseignement doit en être informé. La façon de procéder sera alors évaluée au cas par cas.

Les informations suivantes doivent être transmises à paip@ulaval.ca pour l'ouverture du projet :

- Nom de la personne responsable
- Nom du pavillon où se trouve la personne responsable
- Adresse courriel
- IDUL
- Numéro d'employé
- Numéro d'unité administrative

Report de solde

En principe, un projet en IA doit se réaliser à l'intérieur d'une année financière. Sur demande, une subvention accordée pour le développement d'un projet en IA peut être utilisée sur deux années financières. Dès que possible, la personne enseignante responsable peut demander un report de solde sur l'année financière suivante. Un suivi sera effectué auprès de chaque faculté afin de vérifier l'état d'avancement des travaux et de s'assurer que les subventions accordées soient utilisées dans les délais prescrits.

Dépenses admissibles

- Libération de la personne enseignante responsable du projet lui permettant ainsi de se consacrer au développement du projet;
- Salaire des personnes, autres que des personnes faisant partie du personnel régulier de l'unité, agissant à titre d'experts de contenu qui développeront le matériel didactique (ex. : chargés de cours, auxiliaires d'enseignement, conseillers pédagogiques);
- Frais de consultation professionnelle (révision linguistique, traduction, édition, etc.);
- Frais de développement technologique (analyse informatique et technologique, programmation, graphisme, traitement de l'image, vidéo, logiciels);
- Frais de voyage requis pour la réalisation du projet (maximum 500 \$);
- Frais de droits d'auteur;
- Achat d'équipements spécialisés, de matériel, de logiciels.

Synthèse des principales dates

Date limite de réception des documents pour le dépôt d'un projet	Lundi 23 février 2026 à 17 h 00
Analyse des projets soumis par le comité de sélection	Semaines des 2 et 9 mars 2026
Réponses du comité de sélection aux soumissionnaires	Semaine du 16 mars 2026
Versement de la subvention	À partir du 1 ^{er} mai 2026
Livraison du projet	Date maximale : 30 avril 2027

Demandes d'information

Pour toute question relative à ce volet, veuillez-vous adresser à :

Thomas Rieppi

Agent de recherche et de planification

Service de soutien à l'enseignement

paip@ulaval.ca

ANNEXE : Documents à soumettre lors du dépôt

FORMULAIRE DE SOUMISSION D'UN PROJET

Le formulaire de soumission (distinct de ce document) doit être complété par la personne responsable du projet, puis transmis au décanat, qui procédera au dépôt officiel. Chaque section du formulaire doit respecter la limite de mots précisée.

Présentation du projet	
Contexte et besoin 500 mots maximum	<ul style="list-style-type: none">Le projet s'inscrit dans un contexte pédagogique clairement défini, appuyé par des données concrètes ou des observations pertinentes.Il répond à un besoin actuel bien documenté, en lien avec les enjeux de l'intelligence artificielle générative et les besoins émergents en formation.Il est en adéquation avec les orientations stratégiques de la faculté et le plan d'action institutionnel de l'Université Laval.
Objectifs 150 mots maximum	<ul style="list-style-type: none">Les objectifs sont clairs et alignés avec les intentions pédagogiques du projet.Ils visent le développement de compétences disciplinaires ou transversales, incluant le savoir-agir complexe en contexte numérique.Les objectifs proposent des livrables explicites, adaptés au public cible et ayant un potentiel de réutilisation dans d'autres cours ou programmes.
Mise en œuvre 500 mots maximum	<ul style="list-style-type: none">Le projet repose sur une planification structurée, avec des approches pédagogiques novatrices intégrant l'application de l'IA en enseignement et apprentissage.L'équipe de réalisation possède une expertise reconnue en IA ou IA appliquée, ou démontre une capacité à constituer une équipe compétente.Le projet inclut une stratégie de gestion des risques et des enjeux éthiques liés à l'usage de l'IA, assurant une mise en œuvre responsable et adaptée au contexte universitaire.
Retombées et pérennité 500 mots maximum	<ul style="list-style-type: none">Le projet prévoit des effets identifiables ou mesurables sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.Il inclut un plan de dissémination structuré, assurant le partage des ressources et des apprentissages réalisés avec la communauté universitaire.Il contribue à l'amélioration durable des pratiques, ressources ou environnements d'enseignement.
Échéancier et budget	<ul style="list-style-type: none">L'échéancier est clair, structuré et réaliste au regard des étapes et des actions prévues.Les dépenses sont bien justifiées, conformes aux règles d'admissibilité et alignées avec les objectifs du projet.L'estimation de la charge de travail est cohérente avec les ressources demandées et soutient la réalisation du projet.

LETTRE D'APPUI

La lettre d'appui du décanat de la faculté est une condition essentielle à la soumission d'un projet.

Engagement de la direction de l'unité	Principales contributions de la faculté se concrétisant par toute contribution financière ou contribution en dégageant des ressources humaines de la faculté qui participeront à la réalisation du projet.
--	--